



DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE DE SOMME-VESLE

51460

*

Tél. / Fax : 03.26.66.67.60

*

Email :

commune.sommevesle@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020

Convocations: 12/11/2020
Présents : Tous les conseillers.
Secrétaire de séance : Mme Charline DENOYELLE

Lecture est faite du dernier compte-rendu du conseil municipal, qui est approuvé.

➤ **MODIFICATION DES PLAFONDS DE L'IFSE**

Le conseil a décidé à l'unanimité de modifier les plafonds de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise). A savoir pour le poste d'adjoint administratif, 2500€, et pour le poste d'adjoint technique, 1300€.

➤ **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS**

Les contrats de l'adjoint administratif et de l'adjoint technique sont renouvelés pour l'année 2021.

➤ **ACHAT D'UN CAMION**

Monsieur le Maire a expliqué au conseil que le camion de l'adjoint technique, Jean-Michel Pannet, a besoin d'être renouvelé. En concertation avec les trois autres communes dans lesquelles M. Pannet est employé, le choix s'est porté sur un camion Citroën Jumper à 14 408€HT. La Commune de Le Fresne, employeur principal de M. Pannet, devra régler en totalité la somme, la Commune de Somme-Vesle devra leur rembourser ¼ de la somme. L'amortissement de cet achat se fera sur 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il nous faut ouvrir des crédits sur le budget 2020 afin de pouvoir payer cet achat :

Crédit à ouvrir

Chapitre	Article	Nature	Montant
204	2041411	« Biens mobiliers, matériel, études »	+ 3 602€

Crédit à réduire

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	21568	« Autre matériel d'incendie »	50 000
			- 3 602
			= 46 398€

➤ **TAXE D'AMENAGEMENT**

Le conseil a décidé à l'unanimité de réévaluer les taux de taxe d'aménagement. Les terrains à bâtir seront à 2.5% et les terrains bâtis seront à 1%.

➤ **CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE**

Le choix du correspondant sécurité routière s'est porté sur M. Michaël Dupuis.

➤ **DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION DES ELUS**

Les élus municipaux ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Les conseils municipaux ont l'obligation de délibérer sur les orientations du droit à la formation et les crédits à ouvrir. Les dépenses de formation constituent une dépense obligatoire. Le conseil a décidé, à l'unanimité, d'accorder 2% du montant total des indemnités de fonctions susceptibles d'être allouées, à savoir 675.82€ par an.

Il nous faut inscrire les crédits au budget 2020 :

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6535	« Formation »	+ 675.82€

Crédit à réduire

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	« Dépenses imprévues »	10 000 - 675.82 = 9 324.18€

➤ **RUE OCTAVE LALLEMENT**

Le conseil, à l'unanimité, approuve le devis de M. Arrouart Damien d'un montant de 1800€TTC dans le cadre de la requalification de la Rue Octave Lallement.

➤ **RALENTISSEMENT**

Suite aux comptages réalisés sans et avec les écluses, nous notons une baisse de la vitesse Rue Haute. Le projet n'est pas encore fini. Des points restent à améliorer. Un nouveau rdv sera pris avec la personne en charge de l'observatoire de la sécurité routière. Vous pouvez consulter les résultats des comptages sur le tableau d'affichage.

➤ **INFORMATIONS DIVERSES**

Une médaille sera décernée aux élus sortants : M. Jean-Claude Mandin, Mme Florence Perardel et M. Thierry Lallement.

Après les dernières questions diverses, la séance du conseil est levée à 23 heures 34 minutes.

Freddy MELLETT
Maire de Somme-Vesle